

Présentation des régimes d'entrées et sorties au collège Camille Vallaux

Régime 1	Régime 2	Régime 3
Entrées et sorties aux heures normales d'ouverture et de fermeture du collège. <i>Des dérogations ponctuelles pourront être accordées sur demande écrite de la famille, à présenter au bureau de la Vie Scolaire.</i>	Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps habituel de l'élève. <i>En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps ou d'absence de professeur, toute entrée retardée ou sortie avancée devra faire l'objet d'une demande d'autorisation au bureau de la Vie Scolaire.</i>	Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps effectif de l'élève (entrée différée ou/et sortie avancée en cas d'absence de professeurs ou de modification d'emploi du temps) <i>Ce régime engage la responsabilité totale des responsables légaux pour tout incident se produisant hors de l'établissement.</i>

Les demi-pensionnaires ne sont jamais autorisés à quitter l'établissement avant le repas de midi sauf autorisation écrite des parents.

Toute modification en cours d'année doit être demandée par écrit et déposée au bureau de la CPE.